



CONSERVATOIRES NATIONAUX SUPÉRIEURS DE MUSIQUE ET DANSE DE PARIS ET LYON : PROPOSITION DE REVALORISATION INADMISSIBLE

Les directions des deux CNSMD ont reçu une proposition de la Direction générale de la création artistique (DGCA) concernant la revalorisation de certains corps d'enseignants. Malheureusement, cette proposition est largement inférieure aux attentes et pourrait même être qualifiée d'humiliante. Elle prévoit une enveloppe de seulement 170 000 €, destinée aux accompagnateurs/trices, assistant(e)s et au premier échelon des professeur(e)s associé(e)s (sans cela, certains professeur(e)s associé(e)s pourraient se retrouver en dessous des rémunérations des assistant(e)s).

Détails de l'enveloppe de revalorisation :

1. **Accompagnateurs/trices** : environ 100 € nets par mois pour un temps complet de 18 heures hebdomadaire. (+ 3,3 € par jour)
2. **Assistant(e)s** : environ 60 € nets par mois pour un temps complet de 16 heures hebdomadaires. (+ 2,9€ par jour)

L'intersyndicale CFDT-CULTURE, SAMUP et SGAC-CGT des deux conservatoires dénonce cette proposition dévalorisante, qui ne reconnaît pas le niveau de formation, d'exigence et d'excellence des métiers concernés. Par exemple, un(e) musicien(ne) accompagnateur/trice, qui dispose d'un niveau Master ou RNCP-7, devrait se contenter d'environ 1600 € nets mensuels (53€ pour vivre par jour) pour un temps complet, avec une progression de carrière ajoutant environ 200 € en sept ans.

Engagements non tenus

Au conseil d'administration du CNSMD de Paris, le 20 juin 2024, le directeur général de la DGCA s'était engagé à démarrer rapidement des discussions concernant une revalorisation des rémunérations avec les organisations syndicales. Ces discussions devaient commencer par les accompagnateurs/trices et les assistant(e)s, considérés comme le sujet social le plus urgent. Cependant, aucune concertation n'a été menée jusqu'à présent pour cette proposition budgétaire.

Un cadre d'emploi et de rémunération inadéquat

Depuis 15 ans, le ministère de la Culture applique aux personnels pédagogiques des deux conservatoires des grilles de rémunération précarisantes. Cette situation persiste avec des "grilles maison" totalement inadéquates pour les enseignant(e)s. Nous exigeons que cette mesure salariale fasse partie d'une véritable négociation globale, en concertation avec les concerné(e)s et leurs représentant(e)s, et qu'elle s'aligne sur les normes de l'enseignement supérieur.

Une enveloppe budgétaire insuffisante

Le Directeur de cabinet de la Ministre a récemment annoncé, lors de la présentation du projet de Loi de Finance 2025 pour la partie Culture, qu'une enveloppe de 11 millions € serait allouée à la révision du cadre de gestion des contractuel(le)s, incluant les enseignants du ministère. Nous demandons donc que l'enveloppe proposée soit significativement augmentée et que des discussions soient immédiatement engagées pour mettre en place un cadre d'emploi et de rémunération à la hauteur des attentes des personnels des conservatoires.

Restons uni(e)s, solidaires et déterminé(e)s à obtenir des carrières et des rémunérations dignes pour l'ensemble du corps pédagogique des deux CNSMD.

Nous vous proposerons de participer à une heure mensuelle d'information intersyndicale pour les deux conservatoires dans la première quinzaine de novembre, afin de décider collectivement des actions à entreprendre.

Paris, le 18 octobre 2024